



**MINISTÈRE CHARGÉ DE LA COORDINATION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
RÉPUBLIQUE D'INDONÉSIE**

Jl. Lapangan Banteng Timur No. 2-4, Jakarta 10710
Tél. : 3500901 – Fax : 3521967

N/Réf. : EITI/ 58 /D.III.M.EKON/10/2019 Jakarta, le 7 octobre 2019
Pièces jointes : 3
Objet : Clarification du rapport de Validation de l'Indonésie et position de l'Indonésie sur
l'avenir de la mise en œuvre de l'ITIE en Indonésie

À l'attention des membres du Comité de Validation de l'ITIE

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes reconnaissants au Conseil d'administration pour son assistance et son soutien sans faille à l'ITIE Indonésie. En ce qui concerne les premiers résultats de la Validation de l'ITIE Indonésie, nous aimerions souligner notre inquiétude et attirer votre attention sur les questions suivantes :

1. Depuis le début de l'année 2000, l'Indonésie s'attache à mettre en œuvre une réforme de la gouvernance des industries extractives afin d'y promouvoir la transparence et la redevabilité. Deux des mesures stratégiques prises dans le cadre de cette réforme sont l'exécution de la loi n° 22/2001 sur le pétrole et le gaz et l'exécution de la loi n° 4/2009 sur l'extraction des minéraux et du charbon. En outre, le gouvernement a promulgué la loi n° 14/2008 sur la liberté d'information. La participation de l'Indonésie à l'ITIE a eu un effet positif sur la réforme de la gouvernance des industries extractives dans le pays. En fait, l'une des principales raisons de la participation de l'Indonésie à l'ITIE en 2010 a été la concordance des Principes et de la Norme ITIE avec la politique du gouvernement indonésien en matière de réforme de la gouvernance des industries extractives.
2. En ce qui concerne la Validation de la mise en œuvre de l'ITIE en Indonésie, le Groupe multipartite de l'ITIE Indonésie met en doute la validité du « **Rapport de Validation de l'Indonésie** », car le Groupe multipartite considère que ce rapport ne reflète pas la mise en œuvre réelle de l'ITIE en Indonésie. Le Groupe multipartite a traité certaines des conclusions de la Validation dans les « **Commentaires du Groupe multipartite sur le rapport de Validation de l'Indonésie** ». Nous constatons avec regret que nos explications et nos doutes concernant le rapport de Validation de l'Indonésie n'ont pas été correctement pris en compte et nous pourrions en arriver à un désaccord avec le rapport, en particulier sur la question de la satisfaction de l'Exigence 1.2 pouvant conduire à une suspension de l'Indonésie. Compte tenu de ce désaccord par rapport aux conclusions de la Validation, nous attendons du Validateur Indépendant (CowaterSogema) qu'il procède à des vérifications directement avec les parties prenantes concernées en Indonésie.

3. Plus précisément, en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Exigence 1.2, nous confirmons les points suivants :
 - a. Les représentants du secteur extractif au Groupe multipartite participent pleinement, effectivement et activement au processus ITIE, non seulement par leur présence aux réunions, mais également par leurs commentaires proactifs et par les questions cruciales qu'ils soulèvent lors des réunions du Groupe multipartite.
 - b. La participation des entreprises aux Rapports ITIE a été prédominante. En effet, les entreprises participant aux Rapports ITIE constituent jusqu'à 90 % des revenus de l'État issus des industries extractives. Le gouvernement a non seulement encouragé les entreprises à participer au Rapport ITIE, mais a également émis des lettres obligeant les entreprises à y participer. Par exemple, SKK Migas a rendu obligatoire pour les entreprises pétrolières et gazières la soumission des données pour les Rapports ITIE.
 - c. Le Groupe multipartite ne voit aucun obstacle juridique non résolu à la divulgation, comme la Norme ITIE lui demande de s'en assurer.
 - d. Les représentants du secteur extractif au Groupe multipartite ont toujours tenu au courant leur collègue de l'avancement de la mise en œuvre de l'ITIE en Indonésie. Ces mises à jour ont été habituellement diffusées par le biais de sites Internet d'associations, d'applications de messagerie et de discussions publiques.
 - e. Le Groupe multipartite a confirmé qu'il existe un environnement propice à la participation des entreprises à l'ITIE. La disposition relative à la confidentialité en matière fiscale, telle qu'elle est garantie par la législation fiscale de l'Indonésie, a été résolue de temps à autre dans les Rapports ITIE par le biais d'une lettre d'autorisation de l'entreprise concernée permettant de lever cette confidentialité.

4. Il reste que notre gouvernement a honoré son engagement à mettre en œuvre l'ITIE en Indonésie. Nous estimons que l'Indonésie a réalisé certains progrès en matière de transparence et de redevabilité dans la gouvernance des industries extractives, tels que les suivants :
 - a. La divulgation des données de production, des revenus de l'État, des échanges commerciaux, des paiements des entreprises, ainsi que des conclusions issues du rapprochement des informations.
 - b. La mise en œuvre par le pays de la soumission obligatoire des informations concernant les bénéficiaires effectifs des entreprises, conformément au décret présidentiel n° 13/2018 et au décret du ministère de la Justice et des Droits humains n° 15/2019.
 - c. Le lancement de grandes réformes de la gouvernance dans l'exploitation des minéraux et du charbon en 2017, pour faciliter la pratique des affaires et renforcer l'efficacité de la gouvernance dans l'exploitation des minéraux et du charbon grâce à une réduction efficace des procédures superflues dans l'octroi des licences d'exploitation minière et à une synthèse des procédures redondantes. Par ailleurs, le gouvernement a mis en place un système de déclaration et de suivi en ligne dans le cadre de la réforme de la gouvernance des industries extractives.

Malgré nos réserves quant à la validité, aux conclusions et à l'évaluation du rapport de Validation de l'Indonésie, le gouvernement indonésien est déterminé à mettre en œuvre la Norme ITIE pour la transparence et la redevabilité dans la gouvernance des industries extractives, quelle que puisse être la participation de l'Indonésie à l'organisation ITIE à l'avenir.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.



Montty Girianna

Vice-ministre de l'Énergie et des Ressources minérales
en qualité de président du Groupe multipartite de l'ITIE Indonésie

Copie :

- Le ministre chargé de la coordination des Affaires économiques,
en qualité de président de l'équipe de pilotage de l'ITIE Indonésie

Pièces jointes :

- 1. Rapport de Validation de l'Indonésie**
- 2. Commentaires du Groupe multipartite sur le rapport de Validation de l'Indonésie**
- 3. Réponse aux commentaires du Groupe multipartite**